

**LA GESTION DES EQUIPES ET DES PERSONNES  
PROFITEZ DE LA TOUTE PREMIERE FORMATION EN LIGNE  
GRATUITE\*!**

Disponible pour une durée limitée  
D'une valeur de 1 700 \$

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
Participant : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter pour l'inscription : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ Site Internet : \_\_\_\_\_

**Pour savoir si votre entreprise est éligible au remboursement des dépenses liées au salaire du participant\* et à l'achat du programme de formation, veuillez répondre à la question suivante :**

**Est-ce que la masse salariale de votre entreprise se situait entre 250 000 \$ et 10 000 000 \$ en 2008 ?**

Oui  Non

Si vous avez répondu **Oui** à la question précédente, vous aurez accès gratuitement au programme de formation si vous vous engagez à utiliser les six heures d'accompagnement individualisé à distance offertes au cours de la formation. Vous pourrez également recevoir une compensation salariale pour le temps consacré à la formation, jusqu'à concurrence de 15 \$ / heure pour 20 heures de formation.

Je m'engage à utiliser les six heures d'accompagnement individualisé à distance prévues au programme.

Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

Si vous avez répondu **Non** à la question précédente, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel à l'achat du programme de formation : 1 121.25 \$ par participant (taxes en sus). Le paiement se fera par chèque, suite à l'émission d'une facture par EnviroCompétences.

Veuillez apposer votre signature sur le formulaire à l'endroit prévu à cette fin et envoyer le tout par courrier électronique ou par télécopieur au (514) 384-7774 à l'attention de David Fricout.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec David Fricout  
[david.fricout@envirocompetences.org](mailto:david.fricout@envirocompetences.org) | (514) 384-4999 poste 23.

\* Les entreprises ayant une masse salariale comprise entre 250 000 \$ et 10 millions de dollars en 2008 auront droit au remboursement de leurs dépenses liées à l'achat de la formation et au salaire du participant jusqu'à concurrence de 15 \$ / heure pour un total de 20 heures. Pour être éligible au remboursement, l'entreprise doit s'engager à utiliser les six heures d'accompagnement individualisé au programme.